



## Règlement

- La carte du Passeport Vacances doit être emportée avec soi lors de chaque activité. Elle sera remise lors de la vente du Passeport Vacances qui a lieu chaque année durant le mois de juin dans le hall de l'école secondaire de Saignelégier
- En cas d'empêchement le jour de l'activité, il faut avertir au plus vite le responsable de l'activité
- Le responsable peut être un membre du comité ou un parent qui accepte cette responsabilité
- Les enfants sont pris en charge par les animateurs de l'heure de début jusqu'à l'heure de fin de l'activité non pas au-delà. Les parents sont donc priés d'être ponctuels pour récupérer leurs enfants
- Les parents seront sollicités afin d'effectuer les déplacements
- Si le transport n'est pas organisé, les parents se chargent d'amener eux-mêmes leurs enfants sur le lieu d'activité. Il serait judicieux de pouvoir regrouper les enfants dans un minimum de voitures. La liste des enfants participant à chaque activité vous est remise dans ce but
- Penser à se munir des réhausseurs habituels
- Le Passeport Vacances n'assure pas les enfants contre les accidents. Les parents doivent être au bénéfice d'une assurance valable (RC + Accident)